

Le 02 avril 2024 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, Maire de Saint-Roman de Codières

Présents

Luc Villaret
Isa Odenhardt

Thierry Landes
Xavier Rouau

Olivia Delanoë
Albin Gaucher

Odette Dumas

Absents excusés :

Jacqueline Perrier

Qui donne procuration à Odette Salery

Secrétaire de séance : Odette Salery

VALIDATION DU PV DU CONSEIL DU 19/12/2023

Voté à l'unanimité

Vote du compte de gestion 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion présenté par le receveur de la commune pour 2023 :

Section de fonctionnement

Dépenses _____ 228 573.69€

Recettes _____ 265 060.65€

Excédent _____ 36 486.96€

Section d'investissement

Dépenses _____ 96 829.24€

Recettes _____ 23 714.57€

Déficit _____ 73 114.67€

Voté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2023

M. Le Maire ne participe pas au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif de la commune pour 2022

Section de fonctionnement

Dépenses _____ 228 573.69€

Recettes _____ 265 060.65€

Excédent _____ 36 486.96€

Section d'investissement

Dépenses _____ 96 829.24€

Recettes _____ 23 714.57€

Déficit _____ 73 114.67€

Voté à l'unanimité 7 voix pour

Vote de l'affectation de résultat de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant un excédent au fonctionnement de 265 657.61 €

Reporte en section de fonctionnement au 002 la totalité de la somme de 265 657.61 €

Voté à l'unanimité 8 voix pour

Vote de l'affectation de Vote du taux des taxes pour 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taux de références des taxes pour 2024 et décide de maintenir les taux de 2023 :

Taxe foncière non bâti 52.41 %

Taxe foncière bâti 33.02 %

Taxe d'habitation 5.56 %

Vote du budget primitif 2024 de la Commune de Saint-Roman de Codières

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif commune 2024

Section de fonctionnement

Dépenses _____ 509 173.61 €

Recettes _____ 509 173.61 €

Section d'investissement

Dépenses _____ 230 200 €

Recettes _____ 230 200 €

Remarque : le montant de 29 000€ est justifié par l'achat du bois pour démarrer la filière bois et qui sera compensée par la vente.

Voté à l'unanimité 8 voix pour

Révision des loyers

M. le Maire rappelle que la commune dispose de quatre logements locatifs actuellement mis en location.

M. le Maire propose au conseil de maintenir le montant du loyer pour trois des logements et de revoir le prix du logement sis 2 le village, place de la mairie, qui a une superficie de 60m² et dont le locataire a résilié le bail au 31 mars 2024 et se trouve dorénavant vacant.

Le bail est de 220€ mensuel. Il est proposé de l'augmenter de 30% soit 327€ compte-tenu des rénovations et aménagements dont il a bénéficié.

Les travaux de remise en état seront réalisés par l'ancien locataire.

M. le Maire DEMANDE donc au Conseil municipal

- d'accepter l'augmentation de loyer sur le logement sis 2 le village, place de la mairie au tarif mensuel de 327€.

Le Conseil municipal DÉCIDE de

- Valider cette proposition

Voté à l'unanimité 8 voix pour

Révision des tarifs de la bergerie – salle communale

Les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2020.

Un comparatif avec les tarifs pratiqués par les communes voisines pour un espace d'une superficie équivalente fait apparaître clairement que les tarifs de la salle communale de Saint-Roman sont les plus bas.

Compte-tenu de l'attractivité du lieu, des services attendant à la location de cette salle (parking gratuit, pas de nuisances sonores du fait d'être un lieu isolé) des travaux réalisés (cuisine réaménagée, installation de la climatisation réversible et d'une pergola), il est proposé d'augmenter les tarifs de location de la salle communale, eau et électricité comprise uniquement pour les loueurs des autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les tarifs suivants :

TARIFS	SAINT-ROMAN DE CODIERES			AUTRES COMMUNES	
	Résidents	Associations Droits d'entrée libres	Associations Droits d'entrée payants	Résidents	Associations
un jour	50€	Gratuit	50€	180€	180€*
Week-end ou deux jours en semaine	120€	Gratuit	120€	280€	280€*

*La commission culture statuera sur les demandes d'exonération des associations domiciliées en dehors de Saint-Roman de Codières et pratiquant une entrée gratuite, en fonction l'intérêt de leur évènement pour la commune.

Voté à l'unanimité 8 voix pour

Subvention aux associations

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention aux associations suivantes :

Radio Escapades	300€
APE de Sumène (école publique)	300 €
Exhale	2 000€
L'Écho des Arbres	Cette association étant nouvelle, elle n'a pas de budget clôturé. Mais au vu du gros événement prévu le 4 mai 2024, une subvention de 500€ et une aide logistique a été accordée et voté à l'unanimité. Olivia ne prend part ni au débat ni au vote

Voté à l'unanimité

Pour les autres associations, Doc-Cévennes, Les Romances, Plume de Cheval et les Chasseurs (Thierry, Luc et Albin sortent et ne prennent pas part au débat), des rencontres sont programmées pour discuter de leur implication dans la vie du village et les subventions seront accordées ou non par la suite.

Voté à l'unanimité

Participation aux voyages scolaires des enfants de st roman

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'accorder une PARTICIPATION DE 90€ par enfant et par an.

Voté à l'unanimité

Le point 11 est supprimé car

Rpqs assainissement et eau potable

Aucun changement n'est à remarquer par rapport à 2023

Voté à l'unanimité

Création poste en cdd pour les OLD

La mairie propose un poste en CDD de 6 mois à mi-temps pour aider l'employé communal dans ses obligations légales de débroussaillage. La priorité étant le chemin du Recodier. Le salaire sera de 1156 € brut/ mois soit 883€ net mensuel.

Voté à l'unanimité

ÉCHANGE DE TERRAINS A PEYREDIER

La mairie a été sollicité par M. Laurent DUFOIX domicilié au hameau de Perydier pour un échange de parcelles entre un chemin rural et une parcelle de terrain.

M. le maire fait un point sur les chemins communaux. Rien n'a été fait au niveau administratif pour tous les hameaux du village. Les mêmes problématiques sont rencontrées. Certains chemins ont été déclassés sans enquête publique et ont été regoudronnés et transformés en voies communales.

Le maire propose de choisir le hameau de Peyredier comme hameau de référence.

Le maire propose de choisir le hameau de Peyredier comme hameau test en ce qui concerne la problématique des chemins publics / privés qui sillonnent le hameau. Nombreux hameaux de la commune présentent cette problématique des chemins, certains étant considérés comme « absurdes » aujourd'hui. Ceci dit, ces chemins ont une histoire relevant de la vie communautaire au sein des hameaux et entre les hameaux. Ces liens sociaux et liés aux usages du territoire ont malheureusement tendance à disparaître dans de nombreux hameaux, et avec eux les liens de solidarité et de convivialité ; parallèlement on déplore une recrudescence des conflits de voisinage.

La question des chemins posant question pour plusieurs habitants du hameau Peyredier, il est proposé dans le cadre d'une démarche « test » au sein d'un hameau, que se tienne une réunion animée par le maire rassemblant tous les habitants du hameau Peyredier afin d'analyser collégalement la distribution des chemins et leur vocation, pour envisager si besoin une nouvelle répartition.

CONCLUSION : une rencontre entre les propriétaires a été programmée le samedi 18 mai à 10h30 sur place.
Voté à l'unanimité

Le point 15 n'a plus lieu car l'achat a déjà été effectué par quelqu'un de prioritaire mais une rencontre avec M. Benjamin Grain a été fixée le 23 avril à 14h30.

SMEG

Le conseil municipal propose d'inscrire la demande de Mme Claire Salièges (raccordement au réseau électrique) du Clos des Lauzes et la demande du hameau de la Figuière (problème de fil nu) au programme des projets de 2025

Voté à l'unanimité

SMEG TRANSFERT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A ENERGIE GARD

Le conseil municipal décide de refuser le transfert.
Voté à l'unanimité

FSL FOND DOLIDARITE LOGEMENT

Le FSL est une aide pour les locataires qui ont des difficultés à payer leur loyer
Les bénéficiaires de cette aide doivent passer par l'assistante sociale pour accord. L'adhésion est de 50€ par an.

Adhésion à la Fédération des EPL Entreprise Publique Locale pour la gestion filière bois

La mairie décide d'adhérer aux EPL qui est une fédération qui accompagne les collectivités dans la création d'une SEM (Société d'économie mixte) en vue de la mise en route de la filière bois.

Il n'y a pas eu de questions diverses suite au grand débat qu'il y a eu pour le point d'échange des terrains au hameau de Peyredier avec les 6 personnes présentes dans le public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45